

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2024

Sont présents : BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine.

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

SMICA : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT

Le SMICA a choisi de se constituer en centrale d'achat en qualité d'intermédiaire dans le but de conduire la passation des marchés publics et d'acquérir des travaux, fournitures ou services dans le domaine du numérique et de l'informatique

Cette méthode de mutualisation en matière d'achat place le SMICA comme un intermédiaire entre la collectivité et le fournisseur. La collectivité reste libre de conduire sa propre procédure et ne se verra appliquer les frais de gestion que sur le montant de sa commande (5%).

Les objectifs sont de :

- Sécuriser l'achat en s'affranchissant des procédures de publicité et de mise en concurrence ;
- Optimiser les coûts grâce à la mutualisation des achats ;
- Simplifier la mise en œuvre ;
- Faire les meilleurs choix techniques

Le Conseil Municipal valide cette adhésion.

BIBLIOTHÈQUE : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

La communauté de communes a modifié ses statuts et a supprimé l'intérêt communautaire de la bibliothèque de Baraqueville. La compétence est à nouveau communale et la mairie de Baraqueville propose aux communes membres du réseau de poursuivre le fonctionnement du réseau et de maintenir l'action du personnel dans les sites communaux. La commune de Baraqueville propose la signature d'une convention de mise à disposition du personnel sans demander de participation financière à la commune dans un premier temps.

Le Conseil Municipal approuve les conditions de cette convention et autorise monsieur le Maire à signer cette convention pour 1 an renouvelable.

PERSONNEL : RIFSEEP

La collectivité a mis en place le RIFSEEP par délibération en date du 6 janvier 2017. Le montant de cette prime est réexaminé tous les deux ans. Monsieur le Maire indique que la Comité technique a été saisi et qu'il a rendu son avis le 27 mars 2024. Il propose de modifier les montants plafonds du RIFSEEP et de l'ouvrir aux agents non-titulaires de la collectivité.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

Le trésor public a indiqué que des titres de recettes de l'année 2016 avait été annulés par décision judiciaire. Il convient donc pour la collectivité de délibérer pour admettre en non-valeur le montant de cette recette qui s'élève pour la commune de Boussac à 23,43 € sur le service assainissement. Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur ce montant.

SIEDA

Bornes de recharge véhicules électriques :

Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE) »

Depuis 2016 déjà, le SIEDA s'est engagé aux côtés des collectivités aveyronnaises dans le déploiement et la gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques avec le réseau Révéo. À ce jour, plus de 180 infrastructures de recharge ont été implantées sur 110 communes. Pour s'adapter aux besoins croissants en matière de mobilité électrique et de progrès technologique, le SIEDA a élaboré pour les années à venir un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et un plan d'investissement visant à ajouter une centaine de bornes de recharge supplémentaires.

Pour l'expansion de ce réseau de bornes de recharge sur le domaine public, le SIEDA envisage de solliciter des investissements privés. Cette démarche prendra la forme d'un appel à investissement privé visant à identifier un opérateur capable de financer, construire, exploiter et commercialiser ces nouvelles bornes de recharge électrique. Cette opération n'implique aucune contribution financière de la part de la commune. Seule, l'adhésion au projet est nécessaire à sa mise en œuvre. Le Conseil Municipal valide cette démarche.

Groupement d'achat d'énergie :

Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'Énergie de l'Ariège, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Gard, du Gers, de la Haute-Loire, des Hautes-Pyrénées, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Tarn-et-Garonne pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Dans un souci de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial de leurs membres et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, les Syndicats Départementaux d'Énergie, membres pilotes du groupement, souhaitent à présent renforcer le groupement de commande actuel et les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires. Cela se matérialise par la conclusion d'une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres qui entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Par ailleurs, en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1er janvier 2026.

Ainsi, le groupement engage dès à présent une phase de renouvellement de ces marchés afin de pouvoir vous apporter une solution totalement gratuite et vous faire bénéficier d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires) tout en vous évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres.

L'adhésion à ce groupement de commande a permis à la commune d'être moins touchée par l'inflation des prix de l'énergie.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement de commandes et charge Monsieur le Maire de signer la convention constitutive.

EPAGE VIAUR : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RÉFECTION DES SCHÉMAS COMMUNAUX D'ASSAINISSEMENT, DES ZONAGES, ÉLABORATION DES PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENTS

L'EPAGE Viaur accompagne la communauté de communes dans le transfert de la compétence assainissement devant intervenir au 1^{er} janvier 2026.

Parallèlement dans le cadre de son 3^{ème} contrat de rivière, l'EPAGE Viaur, avec l'appui d'Aveyron Ingénierie, est en train d'élaborer un groupement de commandes pour la réfection des Schémas communaux d'assainissement, des Zonages, élaboration des Plans Pluriannuels d'investissements. Ce travail permettra de connaître l'état réel de vos équipements et de procéder à la numérisation et la géolocalisation des réseaux et répondra aux obligations réglementaires. Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération de principe pour adhérer à ce programme.

MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL - MISE À DISPOSITION LICENCE IV

Monsieur le Maire expose qu'une convention est nécessaire pour l'utilisation de la salle d'activités mais également de la Licence IV. Il a sollicité plusieurs services, Aveyron Ingénierie et AMRF, afin de pouvoir réaliser ces conventions. Toutefois, les éléments nécessaires à la prise des délibérations n'étant pas réunis, il propose de reporter ces questions au prochain conseil municipal le temps de constituer un groupe de travail. Messieurs Jacques MAUREL et Jean-Marc SOULIE sont volontaires pour travailler à ces conventions.

ECOLE – SIVOS PAYS SEGALI

Monsieur SOLIER Richard indique que la dernière réunion du SIVOS a eu lieu le 9 avril 2024. Au cours de la réunion le bureau syndical a approuvé les comptes de gestion et validé les comptes administratifs.

Il a également été question de l'école de Manhac. La régularisation des biens de section, sur lesquels l'extension est prévue, n'a toujours pas été validé par la préfecture.

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Centre social et culturel du Pays Ségali a tenu son assemblée générale. Le bilan financier est négatif. La directrice est en arrêt maladie. Les bénévoles ont poursuivi les activités mais n'ont pas pu faire le travail de la directrice concernant la recherche de financements.

Le centre social fonctionne grâce à deux partenaires, la communauté de communes et la CAF et la CAF finance sur la base du montant versé par la communauté, d'où une perte financière en 2023 puisque la communauté n'a pas versé une partie de leur contribution.

ALLUR : rencontre en Pays Ségali

La compagnie Sputnik, située à Réalmont, a débuté sur le territoire de la communauté une animation intitulée « Rencontres en Pays Ségali ». La compagnie se déplace en vélo à la rencontre de la population. Elle s'arrêtera à Boussac du 16 au 18 mai 2024.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX CIMETIÈRE :

Les travaux pour la réalisation du caveau communal ont débuté. L'ossuaire devrait se faire en suivant. Une fois les travaux terminés, les exhumations et reprise de sépultures sans actes de concessions pourront avoir lieu.

Le 2nd constat pour les concessions à l'état d'abandon a eu lieu le 30 avril 2024. Le conseil municipal devra se prononcer sur ces reprises au mois de juin.

LOGEMENT :

L'appartement du 1^{er} étage de l'ancienne école se libère au 22 mai 2024. Il a été reloué pour une famille avec 4 enfants à compter du 27 mai 2024.

DIAGNOSTICS ENERGETIQUES

Les diagnostics énergétiques de l'ancienne école de Boussac et de Cussan ont été effectués. Les rapports devraient être reçus dans les jours à venir.

La commune a lancé des consultations pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour le changement de chaudière à la Résidence de la Fontaine.

Le Maire,
François CARRIERE

Le secrétaire de séance
Sandrine JANKOWSKI

